



WWW.ANFH.FR

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contacts presse :
Press & Vous
Paula Martins
T. 01 44 37 00 19
paula.martins@press-et-vous.fr

A Paris
18 juin 2014

ANFH
265, rue de Charenton
75012 Paris
Tél. : 01 44 75 12 95
k.hamon@anf.fr

ANFH - Kristel Hamon
T. 01 44 75 12 95 / k.hamon@anf.fr

Formation dans la fonction publique hospitalière : les chiffres 2013 et palmarès du Prix ANFH 2014

Rapport d'activité 2013 de l'ANFH

L'OPCA de la fonction publique hospitalière (ANFH) a tenu le mercredi 18 juin son assemblée générale annuelle, instance qui approuve annuellement le rapport d'activité de l'OPCA.

En 2013, l'ANFH a financé :

- Près de **984 000 départs en formation** (dans le cadre du plan de formation des établissements adhérents)
- **+ de 18 480 études promotionnelles** (formations diplômantes et qualifiantes)
- **+ 3 400 congés de formation professionnelle** (CFP) en cours.
- **+ 18 600 programmes de DPC médical**

L'ANFH a collecté + de 753 millions € en 2013. Cela permet à la fonction publique hospitalière d'obtenir un taux d'accès à la formation important : **56,8% des agents sont partis au moins une fois en formation en 2013.**

Palmarès du prix ANFH 2014

Comme il est désormais de tradition, le palmarès du Prix ANFH 2014 a été dévoilé en marge de l'assemblée générale.

Cette année, 23 dossiers ont été soumis au jury de l'ANFH, dans quatre catégories :

- > Prix métiers et compétences sociales et médico-sociales ;
- > Prix management et organisation du travail ;
- > Prix amélioration de la qualité des soins et prise en charge des patients ;
- > Prix du Développement professionnel continu (DPC) médical et paramédical ;
- > Grand Prix ANFH.

Grand Prix : **CHU de Rouen (ANFH Haute-Normandie)** pour son action de sensibilisation sur la question du travail et du handicap : théâtre forum et installation d'œuvres réalisées par des artistes handicapés. Ces actions de sensibilisation,

menées en partenariat avec le FIPHP ont permis au CHU de Rouen de monter son taux d'embauche des personnels handicapés à près de 6%.

Sont également lauréats en 2014 :

Mention spéciale du jury pour CHU de Saint Etienne pour la création d'un guichet unique DPC. La direction des affaires médicales a géré en coopération étroite avec direction des ressources humaines la mise en œuvre du DPC médical, avec notamment la création d'un référent unique.

Catégorie compétences médico-sociales et sociales : IME Le Colombier pour l'action valorisation des jeunes par les compétences. L'IME a créé un CFA. Ils proposent aux jeunes accueillis par l'IME de se qualifier en matière d'horticulture et de cuisine.

Catégorie DPC médical et paramédical : CHU d'Amiens, Centre de pédagogie active SimUsanté. Le CHU d'Amiens s'est doté d'un centre de simulation pour la formation des professionnels. Le dispositif pédagogique propose notamment un Simulogis, (une maison simulée), ouvert à l'ensemble des acteurs (soignants, aide à domicile, aidants...) qui interviennent autour d'une personne hospitalisée à domicile.

Catégorie amélioration de la qualité des soins et de la prise en charge des patients : CHU de Limoges pour son action de formation destinée aux personnes intervenant autour d'un patient nécessitant des aspirations endotrachéales. Formation par les professionnels de l'hôpital des aides ménagères, assistante maternelle, parents pour permettre le retour à domicile et limiter la durée de l'hospitalisation et les hospitalisations itératives.

Catégorie management et organisation du travail : CH Belfort-Montbéliard pour la mise en place de l'évaluation en situation de travail. Dans le cadre de la démarche de GPMC, la démarche d'évaluation des compétences comprend une phase d'observation de l'évalué en situation de travail. Il a fallu créer les outils, former les évaluateurs, définir les situations de travail... Ce prix a été remis par Roland Ollivier, directeur de l'Institut du management de l'EHESP.

Les lauréats du Grand prix sont repartis avec une dotation de 4000 euros et les lauréats de 2000 euros chacun.

L'ANFH en bref - www.anfh.fr

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) est agréée par le **ministère de la Santé** pour **collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation** (2,1% de la masse salariale), du **Congé de formation professionnelle** (CFP), du **congé pour VAE et du congé pour Bilan de compétences** (0,2% de la masse salariale), **des études promotionnelles** (0,6% depuis 2009) et de la **formation professionnelle des travailleurs handicapés** pris en charge par les ESAT (4,8%). Depuis janvier 2013, l'Association collecte aussi les fonds consacrés au financement du Développement professionnel continu (DPC) médical.

En complément de la gestion des fonds, l'ANFH offre à ses adhérents un ensemble de **services** visant à les **accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers** : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication...

Reposant sur trois valeurs structurantes -**paritarisme, solidarité et proximité**- 26 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour **l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents** employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus de 800 000 personnes exerçant environ 200 métiers.